

# ACTION URGENTE

## RUSSIE. UN HOMME A ÉTÉ LIBÉRÉ, SON FRÈRE EST ENCORE EN GARDE À VUE

**Adam Tsetchoïev, l'un des deux frères maintenus en détention au secret et, selon certaines sources, torturés par la police en Ingouchie (Russie), a été relâché le 17 juin. Beslan Tsetchoïev, son frère aîné, est toujours détenu par la police. D'après son avocat, les blessures qui lui ont été infligées en garde à vue n'ont pas été soignées. Il risque d'être à nouveau victime de torture ou d'autres mauvais traitements.**

Beslan et Adam Tsetchoïev ont été arrêtés le 8 juin et placés en garde à vue au poste de police du district de la ville de Malgobek. Des ambulanciers appelés le jour-même par la police ont diagnostiqué chez Beslan Tsetchoïev de graves blessures à la tête et au dos. Selon des proches, la police a demandé l'intervention des ambulanciers à plusieurs reprises.

Le 14 juin, un représentant officiel de la Commission des droits humains de la République d'Ingouchie a rendu visite à Beslan et Adam Tsetchoïev. Selon un communiqué de presse diffusé par la Commission, il les a interrogés au sujet de leurs allégations de torture et autres mauvais traitements ; les deux frères affirment notamment qu'ils ont été battus et qu'un sac en plastique leur a été mis sur la tête. Le représentant de la Commission a pris des photos des blessures de Beslan Tsetchoïev. Les ambulanciers continuent de venir régulièrement pour lui administrer des soins. Cependant, son avocat insiste sur la nécessité d'un examen médical exhaustif et de soins complets et a demandé aux autorités que son client soit transféré dans un hôpital. À l'heure actuelle, les autorités n'ont toujours pas accédé à sa requête.

D'après l'organisation russe des droits humains Memorial, plusieurs dizaines d'hommes masqués en uniforme ont effectué le 8 juin une descente dans la maison familiale des Tsetchoïev. Ils ont fouillé la maison sans décliner leur identité ni présenter de mandat de perquisition, et ont dit avoir trouvé une grenade. Ils ont emmené les deux frères. La famille de Beslan et Adam Tsetchoïev a appris plus tard qu'un juge avait autorisé leur placement en détention pendant 10 jours pour avoir « refusé de se plier aux demandes légitimes des organes chargés de l'application des lois ». Adam Tsetchoïev a été remis en liberté le 17 juin. Beslan Tsetchoïev est toujours en détention et a été inculpé d'« achat, transfert, vente, stockage, transport ou port illégal d'armes, munitions, explosifs et engins explosifs ». Il réfute cette accusation.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en russe ou dans votre propre langue) :**

- priez instamment les autorités de faire en sorte que Beslan Tsetchoïev bénéficie immédiatement d'un examen médical complet et reçoive les soins nécessaires pour ses blessures ;
- exhortez-les à ouvrir rapidement une enquête sur les allégations de torture et autres mauvais traitements formulées par Beslan et Adam Tsetchoïev, à en rendre les conclusions publiques et à traduire les responsables présumés en justice ;
- demandez-leur de veiller à ce que Beslan Tsetchoïev soit protégé contre tout autre acte de torture ou mauvais traitement en garde à vue.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 04 AOÛT 2010 À :**

Procureur de la République d'Ingouchie :

Yuri Turygin

Ul. Fabrichnaya, 9

Nazran, 386102

République d'Ingouchie

Russie

Fax : +7 8732 22 41 72

Formule d'appel : *Dear Prosecutor, /*

Monsieur le Procureur,

Ministre de l'Intérieur de la République

d'Ingouchie :

Viktor Pogolov

Ul. Itazova 33, Nazran, 386100

République d'Ingouchie

Russie

Fax : +7 873 222 1049 (veuillez

demander la ligne de fax) :

Courriel : [pios-mvd-ri@yandex.ru](mailto:pios-mvd-ri@yandex.ru)

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

### **Copies à :**

Président de la République d'Ingouchie :

Yunus-Bek Bamatgievich Yevkurov

Pr. Zyazikova 14

Magas 386001

République d'Ingouchie

Russie

Fax : +7 873 455 11 29

**Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Russie dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 131/10 (EUR 46/018/2010). Pour de plus amples informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR46/018/2010/fr>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## RUSSIE. UN HOMME A ÉTÉ LIBÉRÉ, SON FRÈRE EST ENCORE EN GARDE À VUE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Un proche de la famille Tsetchoïev a confié à Amnesty International que le procureur local refuse d'enregistrer toute plainte concernant les actes de torture et les mauvais traitements dont Beslan et Adam Tsetchoïev se disent victimes et a conseillé à la famille de présenter cette affaire à la police. La famille a déjà déposé plainte au poste de police, qui se trouve être celui où les deux frères auraient été torturés.

Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains continuent de recevoir des informations faisant état d'actes de torture et de mauvais traitements pratiqués dans des lieux de détention et au cours d'enquêtes policières en République d'Ingouchie, dans le nord du Caucase, en Russie. Des allégations selon lesquelles les responsables de l'application des lois ont recours à des méthodes illégales parviennent aux organisations en provenance de toute la Russie. Dans le Caucase du Nord, les hommes appartenant aux ethnies tchéchène et ingouche pâtissent particulièrement de ces méthodes. Dans nombre de cas dont Amnesty International a connaissance, le plaignant a été victime de torture ou de mauvais traitements afin de l'amener à signer des « aveux » ou à incriminer un autre suspect.

Amnesty International a reçu de nombreuses informations indiquant que des allégations de mauvais traitements infligés par des organes russes chargés de l'application des lois n'avaient pas fait l'objet d'une enquête. Cependant, lorsqu'une affaire est effectivement traitée, l'enquête est rarement menée avec rapidité, efficacité et en toute indépendance, les résultats sont généralement peu concluants et les responsables présumés ne sont presque jamais traduits en justice.

Action complémentaire sur l'AU 131/10, EUR 46/021/2010, 23 juin 2010

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

